



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

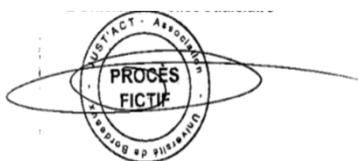
**POLICE**  
NATIONALE



DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA SECURITE PUBLIQUE  
DE LA GIRONDE

Bordeaux, le 8 août 2023



Le Brigadier de Police Cyril MENET  
Matricule 2034  
En fonction au CSP de Bordeaux  
Brigade de Protection de la Famille

à

Madame le Procureur près le TJ  
De Bordeaux

S/C de la voie hiérarchique

**Affaire** 2023/002408

C/ Philippe LEROY

Victime : Association Front de libération des taureaux France

Faits : Actes de sévices graves et de cruauté envers les animaux commis au domaine « *Hameau du Soleil* » situé au 10 Chemin Concarneau à AUROS (33124) entre mars et juillet 2023

## **RAPPORT DE SYNTHÈSE**

### **LES FAITS :**

Le 4 juillet 2023 nous nous trouvions informés d'une manifestation Place de la Victoire. Une corrida était en train de se dérouler en la présence de militants anti-corrida. Lors de notre arrivée sur les lieux, nous constatons une arène installée face au bar, Le Saint Aubin, dans laquelle des spectateurs étaient déjà présents. Nous apercevions également la présence d'une foule de

militants anti-corrída se dresser contre les spectateurs qui n'étaient pas encore entrés dans l'arène.

Nous interceptons l'organisateur de la manifestation qui nous montrait l'autorisation municipale. Nous restions présents tout le long du spectacle afin d'éviter tout débordement.

Le lendemain matin nous retrouvions dans la boîte aux lettres une enveloppe en papier kraft contenant une clé USB d'une personne anonyme avec un message indiquant « *la personne sur la vidéo était Philippe Leroy, organisateur de la corrída d'hier* ». Nous pouvions apercevoir un homme de petite taille en train de frapper à l'aide d'un fouet un taureau.

Nous vous avisons sans délai des faits et vous nous mandatez afin de diligenter une enquête préliminaire pour des faits de sévices graves et de cruauté envers les animaux. Une commission rogatoire était transmise à la brigade spécialisée contre la maltraitance animale.

## **L'ENQUETE :**

Le 5 juillet 2023, dans l'après-midi nous procédions à une perquisition au domaine « Hameau du soleil » situé au 10 CHEMIN CONCARNEAU à AUROS 33124 (GIRONDE). Nous arrivions sur place où était présent Monsieur LEROY et Monsieur BEALA. Nous nous trouvions en face d'une grande prairie dans laquelle une dizaine de taureaux couraient librement. Nous procédions à la perquisition des lieux avec le consentement de Monsieur LEROY. Nous constatons dans le hangar des enclos de petite taille sur lesquels figuraient de nombreux renforcements. Ils pouvaient laisser penser qu'un animal s'était débattu avec des cornes et des sabots. Nous retrouvions également dans l'enceinte de la maison principale, lieu de vie de Monsieur LEROY, propriétaire des lieux, des lances servant à la mise à mort d'un taureau lors d'une corrída. Aucun fouet n'était trouvé.

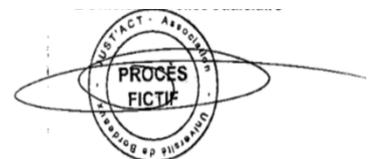
Nous procédions à l'arrestation de Monsieur LEROY et Monsieur BEALA.

A leur arrivée au commissariat, nous procédions à leur audition.

Monsieur LEROY nous expliquait avoir organisé une corrída la vieille place de la victoire avec autorisation municipale. Il se décrivait comme un passionné de son métier qui consistait en l'élevage et l'organisation de corridas dans plusieurs lieux de Nouvelle Aquitaine, notamment les landes. Il niait tout acte de maltraitance sur ses taureaux. Nous lui montrions une partie de la vidéo reçue le matin même. Il disait ne pas se reconnaître, et ne pas identifier sa prairie.

Monsieur BEALA nous indiquait avoir été invité par Monsieur LEROY pour exercer en tant que matador lors de la corrída. Il disait avoir été destabilisé par la présence des militants anti-corrída bien qu'il concevait l'idée que des oppositions pouvaient exister dans ce département. Il décrivait Monsieur LEROY comme une personne « froide » et « peu amicale » mais excluait l'idée qu'il avait pu faire du mal à ses propres animaux. Il paraissait surpris lorsqu'on lui avait mentionné la vidéo montrant un homme frappant un taureau. Il réfutait l'idée que la personne sur cette vidéo pouvait être Monsieur LEROY.

Une expertise sur les animaux était réquisitionnée à la demande de Madame le Procureur de la République aux fins de connaître l'état physique des taureaux. Monsieur BEALA était libéré à la fin des 24 heures de garde à vue. La garde à vue de Monsieur LEROY était prolongée.



Une expertise sur les Taureaux du domaine « Hameau du soleil » était diligentée. Le 10 juillet 2023, le vétérinaire COEUILLE rendait son rapport. Elle concluait en la présence de plusieurs traces de cicatrices sur le dos des taureaux qui laissaient penser que des coups avaient pu être commis sur les animaux. L'expertise ne permettait pas de savoir si ces traces pouvaient correspondre à des coups de fouet. Sur l'état général des taureaux, huit des taureaux étaient en bonne santé, cependant, deux des taureaux apparaissaient affaiblis. L'expertise continuait sur la présence de mutilations sur les sabots et les cornes des deux taureaux affaiblis. Ces mutilations laissaient penser que les taureaux avaient tenté de se débattre et s'étaient cognés à un élément solide. L'expertise concluait que ces mutilations pouvaient être liées aux traces retrouvées sur les murs des petits enclos.

Monsieur LEROY était une nouvelle fois entendu. Il disait ne jamais avoir frappé ses animaux. Il ne comprenait pas la présence de cicatrices sur le dos des taureaux. Il expliquait que cela correspondait certainement aux coups de cornes qu'ils se donnaient entre eux, lorsqu'ils se battaient. Il précisait que deux des taureaux devaient être emmenés à des corridas qui se déroulaient à Mont-de-Marsan. Les taureaux devaient dès lors être affaiblis avant le transport. Ils étaient donc placés dans des petits enclos où ils se débattaient, ce qui avait pour effet de les habituer à rester dans un espace clos et les affaiblir avant le long trajet jusqu'à Mont-de-Marsan. Il expliquait que cela n'avait en aucun cas pour effet de mutiler les taureaux mais seulement de les habituer à rester dans un enclos fermé pendant le trajet.

Une expertise psychologique sur la personne de Monsieur LEROY était diligentée. L'expert rendait ses conclusions le 26 juillet 2023. Monsieur LEROY était tout à fait capable de comprendre les faits qui lui étaient reprochés. Il était décrit comme souffrant de troubles de la personnalité antisociale, qui se définissait par une incapacité à ressentir de l'empathie et plus précisément à percevoir et à comprendre les émotions des autres. Les personnes présentant ce trouble réagissent de manière impulsive sans se soucier des conséquences de leurs actions. L'expertise précisait que ce comportement impulsif était cohérent par rapport aux faits de violences sur les taureaux. Aucun autre trouble n'était précisé.

Nous entendions des témoins présents lors de l'évènement. Madame Lou Monnet était présente lors de la corrida venant en tant que spectatrice. Elle disait n'avoir rien perçu de choquant dans la corrida qui s'était déroulée la veille. Pour cette dernière celle-ci ressemblait à celles auxquelles elle avait déjà assistées par le passé. Elle précisait être étonnée qu'une corrida soit organisée dans le centre de Bordeaux, cette dernière n'étant pas une tradition de la ville. Madame Catherine ERRERA expliquait se trouver par hasard Place de la Victoire la veille. Elle disait être sous état de choc en voyant qu'une corrida était organisée en plein centre de Bordeaux. Elle disait avoir tout de même assisté à la mise à mort du taureau. Elle décrivait une scène horrible, dans laquelle Monsieur LEROY s'était déplacé jusqu'à l'animal mort en lui donnant un coup de pied pour voir s'il était bien mort.

